

DIRECTIVE NATIONALE D'ORIENTATION 2013

Direction générale
de la Concurrence,
de la Consommation
et de la Répression
des Fraudes



À
LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**DIRECTIVE
NATIONALE
D'ORIENTATION
2013**

Le dispositif de contrôle mis en place par la DGCCRF dans le contexte de la crise « viande de cheval »

A la suite des pratiques qu'elle a mises au jour en ce début de l'année 2013 concernant l'incorporation de viande de cheval dans des plats cuisinés présentés comme composés de viande de bœuf, la DGCCRF a immédiatement déployé un dispositif d'enquête renforcé dans les filières « viandes et poissons », conformément aux orientations du plan décidé par le gouvernement.

Ce dispositif a permis de mettre en œuvre un ensemble d'actions ciblées à tous les stades de la filière :

> à la distribution

- par la vérification des mesures de retrait ou de mise en conformité prévues par les fabricants et les distributeurs de produits surgelés contenant de la viande de cheval ;
- par la recherche de la présence de viande de cheval dans les plats cuisinés présents au stade de la distribution ;

> à la production

- par la mise en place d'enquêtes de filière confiées au Service National d'Enquêtes (SNE), destinées à réaliser un état des lieux des circuits d'approvisionnement et de commercialisation de cette filière et la recherche de pratiques frauduleuses ;
- par une coordination renforcée entre les structures de la DGCCRF au niveau central (Unité d'Alerte / SNE) et au niveau déconcentré (DIRECCTE / DIECCTE / DDI) afin de cibler les interventions nécessaires en fonction d'informations pertinentes et partagées ;
- par le renforcement du dispositif déjà prévu pour 2013 en matière de contrôle des plats cuisinés de grande consommation contenant de la viande mais également du poisson (composition des produits à base de viande et des produits de charcuterie, contrôle de l'espèce et des additifs utilisés dans les filets de poisson) ;
- par un ciblage des plans de contrôle de la DNO 2013 sur les aliments à base de viande de bœuf ou de veau, destinés aux nourrissons et enfants en bas âge.

Cette intensification des contrôles a également concerné le contrôle de la première mise sur le marché (CPMM) dans les secteurs de la viande et des produits à base de viande ainsi que de poisson, avec une programmation prioritaire des entreprises concernées.

Édito

Nathalie HOMOBONO

Directrice générale
de la Concurrence,
de la Consommation
et de la Répression des fraudes



Au sein du ministère de l'Économie, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contribue à la conception et à la mise en œuvre de la politique économique, en veillant au bon fonctionnement des marchés sous tous leurs aspects, au profit des consommateurs et des entreprises.

L'action de la DGCCRF vise ainsi à créer un climat de confiance dans les échanges : un fonctionnement loyal des marchés constitue un facteur favorable à l'investissement et à l'efficacité économique, au bénéfice de tous les acteurs, et notamment des consommateurs.

Le retentissement de l'« affaire de la viande de cheval » révélée en ce début d'année 2013 vient illustrer combien les questions de loyauté et de conformité des produits commercialisés peuvent peser sur l'économie d'un secteur.

S'appuyant sur ses équipes d'enquête et sur une connaissance économique acquise au plus près du terrain, la DGCCRF définit chaque année les priorités d'action à mener, afin de répondre aux nouveaux enjeux de consommation et de veiller au bon fonctionnement des marchés.

Telle est l'ambition de la Directive Nationale d'Orientation (DNO).

Elaborée à partir d'une analyse de risques par secteur et par type de produits, en exploitant les informations du « baromètre des réclamations » de la DGCCRF et les conclusions des études et enquêtes des années antérieures, la DNO repose également sur une large consultation des partenaires institutionnels de la DGCCRF, permettant de retenir des thématiques de contrôle en lien avec les préoccupations des acteurs du marché, entreprises comme consommateurs.

Chacune des composantes du « bloc de responsabilité » de la DGCCRF (administration centrale, services déconcentrés, service commun des laboratoires et service national d'enquêtes) met en œuvre les orientations de la DNO et contribue ainsi à l'efficacité d'ensemble de l'action publique en matière de concurrence et de consommation.

La DNO 2013 regroupe les actions opérationnelles de la DGCCRF sous trois orientations qui illustrent sa responsabilité de contrôle des marchés de l'économie réelle :

- répondre aux obligations communautaires de surveillance du marché, par la mise en œuvre d'actions de contrôle ciblées sur les produits à risques et de plans de surveillance d'ensemble des secteurs et des produits de consommation ;
- contribuer au fonctionnement concurrentiel des marchés et à l'équilibre des relations commerciales, en détectant et traitant les pratiques anticoncurrentielles et les pratiques restrictives de concurrence ;
- concourir à la protection du consommateur, en vérifiant notamment la conformité et la sécurité des produits et des services, et en veillant à la loyauté des transactions.

Pour mener à bien sa mission, la DGCCRF s'appuiera plus particulièrement sur quatre moyens d'action lui permettant d'optimiser son action et celle de ses services :

- intervenir prioritairement auprès des responsables de la première mise sur le marché, des fabricants et des importateurs ;
- investir résolument la sécurité des produits industriels et manufacturés ;
- renforcer sa présence lors des grands temps forts de la consommation ;
- répondre aux enjeux concurrentiels, à l'avantage des entreprises et de l'investissement public.

En complément, les équipes de la DGCCRF renforceront leurs actions de contrôle de la loyauté des informations fournies aux consommateurs, de manière à contribuer au rétablissement de la confiance mise à mal à la suite de la crise de la viande de cheval (voir encadré page 2) survenue au début de l'année.

Pour mener à bien les orientations ainsi définies, les moyens de la DGCCRF seront concentrés sur le terrain, de manière ciblée, dans le souci permanent de concilier objectifs nationaux et préoccupations locales, liées aux enjeux thématiques et sectoriels des territoires.

Nathalie HOMOBONO

Sommaire

Les orientations nationales 2013 7

N° 1 : Répondre aux obligations communautaires de surveillance du marché par la mise en œuvre d’actions de contrôle ciblées sur les produits à risques et de plans de surveillance d’ensemble des secteurs et des produits de consommation 9

N° 2 : Contribuer au fonctionnement concurrentiel des marchés et à l’équilibre des relations commerciales, en détectant et traitant les pratiques anticoncurrentielles et les pratiques restrictives de concurrence..... 10

N° 3 : Concourir à la protection du consommateur, en vérifiant notamment la conformité et la sécurité des produits et des services, et en veillant à la loyauté des transactions 11

Les orientations régionales 2013 13

Alsace	14
Aquitaine	14
Auvergne	14
Bourgogne	14
Bretagne	15
Centre	15
Champagne-Ardenne	15
Corse	15
Franche-Comté	16
Guadeloupe	16
Île-de-France	16
Languedoc-Roussillon	16
Limousin	17
Lorraine	17
Martinique	17
Midi-Pyrénées	17
Nord – Pas-de-Calais	18
Basse-Normandie	18
Haute-Normandie	18
Pays de la Loire	19
Picardie	19
Poitou-Charentes	19
Provence – Alpes – Côte d’Azur	20
Réunion	20
Rhône-Alpes	20
Saint-Pierre-et-Miquelon	20



Les orientations nationales 2013

1

Répondre aux obligations communautaires de surveillance du marché* par la mise en œuvre d'actions de contrôle ciblées sur les produits à risques et de plans de surveillance d'ensemble des secteurs et des produits de consommation

Dans un contexte marqué par des évolutions nombreuses et rapides des technologies, des modes de consommation et des circuits de commercialisation, apparaît la nécessité d'une vigilance renforcée sur la sécurité des produits. A cet effet, l'accent sera plus particulièrement mis sur les priorités suivantes:

• **Dans le domaine industriel**, les actions de contrôle seront centrées sur les secteurs et produits à risques. Les articles de puériculture et les jouets continueront d'être placés sous haute surveillance, mais l'action de la DGCCRF et de ses services de terrain s'étendra également aux équipements de protection individuelle, aux produits cosmétiques ainsi qu'aux engrais et aux produits chimiques. Apportant sa contribution à la réduction du nombre élevé d'accidents domestiques, la DGCCRF participera à la prévention des risques encourus par les particuliers lorsqu'ils manipulent des matériels électriques ou des machines, dans le cadre de leurs activités de bricolage et de jardinage. Des enquêtes ciblées seront lancées pour vérifier la conformité de matériels fréquemment utilisés dans ce cadre.

D'une manière générale, la DGCCRF mobilisera tous les leviers d'action à sa disposition pour détecter les produits non conformes ou dangereux, obtenir leur mise en conformité ou les faire retirer du marché suivant le cas et assurer, ainsi, sa mission de surveillance du marché national au profit de la sécurité du consommateur.

• **Dans le domaine alimentaire**, les actions sont organisées sous la forme de plans annuels de contrôle et de surveillance de la sécurité sanitaire des aliments. Ces plans concernent notamment la recherche de contaminants et de résidus de pesticides, ainsi que la qualité microbiologique des denrées alimentaires.

L'ensemble de ces plans de surveillance s'intègre dans le Plan national de contrôles officiels pluriannuel (PNCOPA) élaboré au niveau national.

Ce dispositif est complété par des plans de contrôle ciblés, répondant à des obligations européennes spécifiques dans le secteur des vins, des fruits et légumes, de l'agriculture agrobiologique ou encore de l'alimentation animale.

L'action de la DGCCRF et de ses services déconcentrés, en matière de surveillance du marché, fait l'objet d'une attention particulière des autorités communautaires, qui procèdent régulièrement à des audits de suivi des dispositifs mis en place par les Etats de l'Union européenne. Plusieurs audits communautaires à caractère général ou sectoriel, diligentés en 2012, ont fait ressortir la qualité et la fiabilité du système de contrôle alimentaire mis en place par la France et au sein duquel la DGCCRF occupe une place importante.

• **Pour l'ensemble des produits de consommation relevant des domaines alimentaire et industriel**, la mise en œuvre de cette orientation sera également assurée par des actions spécifiques relatives au **contrôle de la première mise sur le marché (CPMM)**, dont le pilotage par la DGCCRF sera renforcé. Les responsables de la première mise sur le marché (RPMM), qu'ils soient fabricants, importateurs ou introducteurs sur le territoire national, sont en effet à la fois les responsables et les premiers garants de la conformité des produits aux prescriptions réglementaires.

C'est à ce niveau qu'il convient d'agir en priorité, de façon à contrôler la conformité des produits susceptibles d'être diffusés sur le territoire et dont les flux considérables imposent une vigilance particulièrement élevée ainsi qu'une connaissance toujours renouvelée des différents circuits de distribution.

Ce positionnement de contrôle le plus en amont possible est un gage d'efficacité et assure une réactivité maximale en cas de nécessité de retrait du marché ou de **gestion de situations d'alerte ou de crise**.

(*) Règlements communautaires dans les domaines alimentaires (R. (CE) 882-2004) et non alimentaires (R. (CE) 765-2008)

2

Contribuer au fonctionnement concurrentiel des marchés et à l'équilibre des relations commerciales, en détectant et traitant les pratiques anticoncurrentielles et les pratiques restrictives de concurrence

La loyauté de la concurrence entre entreprises est un enjeu déterminant, à la fois pour les entreprises et pour le consommateur final, tout particulièrement dans le contexte économique actuel.

Cette orientation a pour objet de contribuer à une veille efficace face aux pratiques préjudiciables au bon fonctionnement des marchés. Le respect des règles de la concurrence par les entreprises fera l'objet d'une attention accrue de la DGCCRF et de ses services, non seulement dans le cadre des enquêtes menées au niveau régional, mais également à l'occasion des contrôles que réalisent les départements dans le domaine de la consommation.

Chargée de veiller au respect de l'ordre public économique, la DGCCRF, avec ses services de terrain :

- mène des enquêtes de recherche d'indices susceptibles de caractériser des **pratiques faussant le jeu de la concurrence**,

dans des secteurs économiques à enjeu ou dans le cadre de la commande publique ; seront notamment ciblés les secteurs de l'énergie et de la santé, et les grands travaux d'infrastructures ;

- conduit des enquêtes et des études visant à **améliorer la connaissance économique des marchés** et à **stimuler la concurrence** dans le sens souhaité par les évolutions de la politique agricole commune ;

- contrôle les **règles de transparence et l'équilibre des relations commerciales**, dans les secteurs de la grande distribution et de la sous-traitance industrielle ;

- assure la surveillance des pratiques commerciales dans des secteurs clés de consommation, tels que les filières agricoles (vin, fruits et légumes), les télé-communications et la pharmacie ;

- vérifie la mise en œuvre et le **respect des règles relatives aux délais de paiement**.

3

Concourir à la protection du consommateur, en vérifiant notamment la conformité et la sécurité des produits et des services, et en veillant à la loyauté des transactions

De nouveaux enjeux apparaissent avec le développement des formes modernes de commerce, dans des secteurs tels que l'environnement et la santé, et l'apparition à un rythme accéléré de produits ou de services nouveaux, dont certains sont susceptibles de présenter des risques pour les consommateurs.

La poursuite du développement du commerce électronique et l'offre croissante de nouvelles technologies proposées au consommateur justifient la mise en œuvre d'enquêtes spécifiques, pour assurer une plus grande transparence d'offres souvent complexes et pour lutter contre les formes inédites ou naissantes de fraudes.

Cette orientation, qui complète en partie l'orientation relative aux obligations communautaires, vise à **conforter la confiance et la sécurité du consommateur** et à **assurer la protection de ses intérêts économiques**.

Les consommateurs attendent en effet de l'État qu'il contribue à sécuriser leurs actes de consommation tout au long de l'année et notamment durant les **grands temps forts de la consommation**, au cours desquels ils sont fortement amenés ou incités à consommer, que ce soit au moment des vacances, des fêtes et de divers événements touristiques, sportifs ou culturels, ou à l'occasion d'opérations commerciales de grande envergure, comme les animations promotionnelles.

S'appuyant sur la capacité de mobilisation et de réactivité de ses équipes de terrain pour faire face à ces enjeux, la DGCCRF continuera à assurer sa mission de protection des consommateurs, en menant un ensemble d'enquêtes touchant notamment les secteurs de :

– **la qualité alimentaire et la nutrition** : les contrôles permettant d'améliorer l'information du consommateur (étiquetage, indication des substances allergènes, origine et composition nutritionnelle) seront poursuivis. En outre, les actions visant à améliorer la sécurité et la loyauté des aliments seront développées (recherche de contaminants ou de polluants, teneur en eau de certains produits surgelés, composition des plats cuisinés) ;

– **la consommation responsable** : la multiplication des publicités présentant aux consommateurs des démarches éthiques se référant au développement durable donnera lieu à des vérifications de la véracité et l'honnêteté de ces allégations ;

– **la santé et la beauté** : les actions seront notamment ciblées sur l'affichage des honoraires des praticiens, les devis dentaires, la sécurité des dispositifs et produits utilisés dans les salons d'esthétique et de coiffure, etc. ;

– **l'ameublement et le logement** : la vérification de la loyauté des pratiques dans ce secteur professionnel fera l'objet d'enquêtes spécifiques ;

– **la métrologie** : le plan annuel de contrôles programmés ou inopinés sera reconduit, les résultats antérieurs montrant la nécessité de maintenir un niveau élevé de surveillance ;

– **les services financiers et le crédit** : en cette période de difficultés économiques, les offres de crédit et celles concernant la sortie du surendettement feront l'objet d'une attention toute particulière ;

– **le tourisme et les loisirs** : des vérifications seront notamment effectuées sur la sécurité des installations de loisirs tant en bord de mer que dans les stations de sports d'hiver. D'une manière générale, la qualité et la loyauté des différentes prestations touristiques proposées aux vacanciers seront particulièrement vérifiées.

La **surveillance des sites de commerce électronique** sera poursuivie, afin de s'assurer de la véracité des propositions faites aux internautes en matière de voyages, de logement de vacances ou de prestations dans ces secteurs.

La protection des consommateurs dépendants ou vulnérables fera également l'objet d'un suivi renforcé. En particulier, les prestations ou services offerts aux personnes âgées ou dépendantes hébergées en maisons de retraite, l'aide et l'accompagnement à domicile feront partie des priorités de contrôles de la DGCCRF et de ses services.



Les orientations régionales 2013



ALSACE

- Tourisme et loisirs : restauration traditionnelle, cyclisme.
- Population et santé : prestations spécifiques liées à la population jeune, secteur de la petite enfance (crèches, accueil périscolaire), secteur de l'amincissement et de la remise en forme et de l'esthétique (centres d'amincissement, coaching diététique).
- Mutations économiques : nouveaux modes de distribution (magasins « drive »), qualification professionnelle des artisans et auto-entrepreneurs (audit, analyses, conseil, formation).
- Développement durable : filière forêt-bois, agriculture biologique dans la viticulture (distribution et production).
- Concurrence dans la commande publique : logements sociaux, gros marchés hospitaliers, grands travaux publics et privés, relations hôpitaux/entreprises de pompes funèbres.



AQUITAINE

- Tourisme et loisirs : annonces touristiques sur Internet, activités sportives et de loisirs nautiques et aquatiques, manifestations festives dans le Sud-Ouest, œnotourisme.
- Secteurs d'intérêt régionaux : services à la personne, ventes de véhicules d'occasion, sites internet régionaux.
- Produits agricoles et alimentaires : secteurs viticoles, fruits et légumes, mentions valorisantes.
- Concurrence dans la commande publique : électrification rurale.



AUVERGNE

- Relations interentreprises : biens de consommation courante, productions alimentaires locales dans la distribution régionale, sous-traitance.
- Filières économiques : négoce des légumes bulbes (aulx, oignons, échalotes).
- Filière du textile industriel et de haute technologie.
- E-commerce et prestations à domicile : sites de vente à distance.
- Concurrence dans la commande publique : marchés de construction, transport, voirie, traitement des ordures ménagères.



BOURGOGNE

- Bourgogne terre de gastronomie : secteur de la restauration (titre de maître-restaurateur, sécurité et loyauté des prestations, carte des boissons, particulièrement le vin).
- Mentions valorisantes sur les produits locaux ou régionaux : produits alimentaires et non-alimentaires.
- Filière bois : bois de chauffage et pellets, relations commerciales entre les différents opérateurs de la filière.
- Concurrence dans la commande publique : grands travaux – travaux routiers, pharmacies hospitalières et consommables hospitaliers.



BRETAGNE

- Tourisme et loisirs : chambres d'hôtes et gîtes ruraux, magasins « cash and carry », hôtellerie et restauration traditionnelle et « haut de gamme », établissements de thalassothérapie.
- Mentions valorisantes sur les produits régionaux : produits alimentaires et non alimentaires.
- Étude sectorielle : filière porc, viande VSM (cordons bleus), pulpe de poisson, valorisation des carcasses.
- Relations interentreprises : opérateurs de l'alimentation animale et de matériels agricoles.
- Nouveaux services offerts aux consommateurs : agents immobiliers intermédiaires en travaux et diagnostics, Flashcode (codes-barres 2D), magasins « drive », services à la personne.
- Concurrence dans la commande publique : investissements immobiliers des lycées bretons, équipements culturels (médiathèque, cinéma d'art et d'essai, centre des congrès de Rennes), LGV Bretagne-Pays-de-Loire, pôle d'échanges multimodaux.



CENTRE

- Tourisme et loisirs : grands événements culturels et festifs.
- Mentions valorisantes sur les produits régionaux : fromages de chèvre.
- Secteur automobile : vente de véhicules d'occasion particuliers et professionnels, relations interentreprises.
- Secteur routier de marchandises : bourses de fret, affréteurs et transporteurs.
- Filière chasse : armureries, loueurs de chasse, clubs de sports, stands de tir, ball-trap, prestataires d'hébergement et de restauration.
- Concurrence dans la commande publique : entretien d'espaces verts, exploitation des parcs de stationnement.



CHAMPAGNE-ARDENNE

- Tourisme et handicap, loisirs : sites de ventes de produits régionaux, hôtels, restaurants, centres de loisirs, campings (critères d'attribution du label).
- Étude sectorielle : agences de développement économique (ADE).
- Filière brassicole : règles d'étiquetage, conditions de fabrication, relations avec les distributeurs, délais de paiement.
- Économie du Champagne : facturation et délais de paiement, fournisseurs de bouteilles, location de véhicules.
- Concurrence dans la commande publique : achat d'équipements sportifs, grands travaux, formation professionnelle.



CORSE

- Mentions valorisantes sur les produits régionaux : clémentines originaires de Corse.
- Filière brassicole.
- Concurrence dans la commande publique : formation professionnelle, tri des déchets non dangereux.



FRANCHE-COMTÉ

- Sécurité, qualité alimentaire et loyauté des produits régionaux dans la restauration commerciale, (charcuterie, fromage, vin).
- Prestations de bien-être : relaxation, massages, remise en forme, coaching etc.
- Sous-traitance : secteur du commissionnement en transports, filière énergie.
- Concurrence dans la commande publique : pharmacies hospitalières, grands travaux d'infrastructures.



GUADELOUPE

- Contrôle et surveillance des résidus de pesticides (chlordécone, HCH) dans et sur certains fruits et légumes (bords des routes et marchés de plein vent).
- Contrôle de la banane verte.
- Enquête sur la formation des prix des produits alimentaires locaux (dont ceux issus de l'industrie agro-alimentaire locale), hors produits laitiers et état de la concurrence.



ÎLE-DE-FRANCE

- E-commerce : sites internet, produits de grande consommation (électroménager, textile, etc.), produits touristiques.
- Développement durable : installateurs d'écoproduits (photovoltaïques, pompes à chaleur), produits éco-labellisés, consommation d'énergie et émission de CO₂ des véhicules neufs, allégations sur la santé et/ou environnementales (produits alimentaires et non alimentaires).
- Prestations de service en lien avec la santé et à visée esthétique, de bien-être et de confort : médicaments et produits paramédicaux, esthétique, manucure, centres de bronzage, produits en salon de coiffure.
- Développement touristique : hôtellerie-restauration, agences de voyages, compagnies aériennes.
- Métiers de l'artisanat : réparation automobile et vente de véhicules d'occasion, entretien et dépannage à domicile, rachat d'or.
- Composition et innocuité des textiles et cuir ou imitant le cuir.
- Filière distribution : produits et publicités en hypermarchés, marchés forains, magasins cash and carry, « magasins bio ».
- Protection des consommateurs vulnérables : agences matrimoniales et clubs de rencontres, établissements de formation et de soutien scolaires, sites web de petites annonces.
- Pressings et laveries automatiques.
- Protection et information du consommateur : agences immobilières, secteurs bancaires, taxis et prestations funéraires.
- Concurrence dans la commande publique : marchés publics du Grand Paris.



LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Développement touristique et loisirs : locations saisonnières, agences de voyage, hôtellerie de plein air.
- Protection des consommateurs vulnérables : prestataires de services, dépannage à domicile.
- Mentions valorisantes sur les produits régionaux : fruits et légumes notamment vendus sur les marchés de plein air, vin, utilisation de l'appellation « Sud de France ».
- Coopération transfrontière avec l'Espagne.
- Concurrence dans la commande publique : bâtiment et travaux publics.



LIMOUSIN

- Filière bois en Limousin.
- Fruits et légumes : circuits courts de distribution, productions fermières.
- Protection des consommateurs vulnérables : démarchage à domicile, services à la personne à domicile, résidences services, hébergement pour personnes âgées dépendantes.
- Filière de la production française et limousine : domaines de la porcelaine et des céramiques, de la tapisserie, des champignons, marque collective « produit en Limousin », relations fabricants-producteurs avec la grande distribution.
- Concurrence dans la commande publique : marchés de travaux : bâtiments, travaux publics (VRD, assainissement, adduction d'eau potable ...) et routiers, électrification rurale et de réseaux, transports scolaires.



LORRAINE

- Nouvelles formes de tourisme en Lorraine.
- Restauration rapide et économique : petite restauration proposée par les débits de boissons.
- Relations interentreprises : secteur du stockage et du transport de céréales, de la vente de bétail sur pied.
- Filière « luxe » : verrerie d'art, faïencerie fine et émaillerie, textiles haut de gamme et d'ameublement.
- Concurrence dans la commande publique : formation professionnelle, grands travaux (y compris travaux routiers), achat d'équipements sportifs.



MARTINIQUE

- Enquête sur la formation des prix des produits alimentaires locaux (dont ceux issus de l'industrie agro-alimentaire locale), hors produits laitiers et état de la concurrence.
- Contrôle et surveillance des résidus de pesticides (chlordécone, HCH) dans et sur certains fruits et légumes (bords des routes et marchés de plein vent).
- Contrôle de la banane verte.



MIDI-PYRÉNÉES

- Tourisme et loisirs : thermoludisme, soins corporels, modelage, établissements de tourisme.
- Secteur de l'agro-alimentaire : produits laitiers, vins et spiritueux, salaisons et viandes porcines, volailles, viandes bovines et ovines, fruits et légumes, produits bio, produits fermiers et agritouristiques, plats cuisinés.
- Concurrence dans la commande publique : aménagement des zones touristiques et équipements de loisirs ou sportifs de plein air, grands travaux routiers, grands projets structurants, rénovation énergétique du logement social.



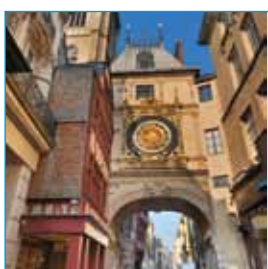
NORD – PAS-DE-CALAIS

- Tourisme et loisirs : sites et événements touristiques attractifs, restauration et hôtellerie, tourisme de haut de gamme, hébergement, prestations de services, loisirs équestres, produits touristiques.
- Étude sectorielle : matériel médical non remboursable, coopératives (hors secteurs endives).
- Filière des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Dénominations variétales des pommes de terre.
- Secteur de la distribution : magasins « drive », rayons traditionnels des GMS et remise directe de produits alimentaires, produits industriels (1^{er} prix et produits importés).
- Métiers de l'artisanat : boulangerie-pâtisserie, traiteurs, charcutiers, fromagers, garagistes, coiffeurs « discount ».
- Secteur agro-alimentaire : matières premières d'origine végétale (céréales et oléo-protéagineux), agriculture biologique et circuits courts, (vente par Internet et par abonnements).
- Prestations de services liées au bien-être : thalassothérapie, thermalisme, spa et saunas, soins du corps.
- E-commerce, vente à distance et démarchage à domicile.
- Concurrence dans la commande publique : travaux de voiries et rénovation de bâtiments anciens, acquisition de denrées alimentaires hors foyer, contrôle sanitaire des eaux.



BASSE-NORMANDIE

- Tourisme et loisirs : jeux équestres mondiaux « Normandie 2014 ».
- Mentions valorisantes sur les produits régionaux : alimentaires et non alimentaires.
- Filière éco-construction.
- Filière conchylicole.
- Concurrence dans la commande publique : aménagement des zones touristiques et équipements de loisirs ou sportifs, structures d'hébergement.



HAUTE-NORMANDIE

- Tourisme et loisirs : hôtellerie restauration, tourisme vert, agences de voyages.
- Filière cosmétique : laboratoires, fabricants, conditionneurs, distribution-logistique.
- Filière pêche : pêcheurs, grossistes, détaillants.
- Secteur des transports : transporteurs, logistique, entreposage.
- Concurrence dans la commande publique : marchés accessoires à la construction de bâtiments, traitement de la voirie, signalétique d'information.



PAYS DE LA LOIRE

- Secteur automobile : véhicules d'occasion, entretien et réparation.
- Prestations de service : travaux et réparations à domicile, d'installation ou de dépannage, rénovation de l'habitat.
- Hébergement et services aux personnes âgées.
- Secteur de la distribution : équipement de la personne et de la maison, liquidations ou annonces de réductions de prix suivies des soldes, produits alimentaires en jardinerie (fruits et légumes, jus de fruits, conserves...), foires aux vins et GMS.
- Secteur de l'habillement : chaussures et vêtements en cuir, ganterie.
- Contrôles métrologiques : boulangeries, biscuiteries, viennoiseries, pâtisseries industrielles.
- Filière bois.
- Plats cuisinés : mentions valorisantes, dénomination de vente, composition.
- Concurrence dans la commande publique : conseil et services informatiques.



PICARDIE

- Nouveaux modes de consommation : supermarchés « drive », sites de vente en ligne picards.
- Protection du consommateur vulnérable : produits alimentaires et non alimentaires (soldes, promotions en GMS), maisons de retraites, consommables pour personnes dépendantes.
- Mentions valorisantes sur les produits locaux et régionaux.
- Filière agricole : infrastructures et logistique, marchés de la pomme de terre, coproduits agricoles.
- Secteur de la distribution : information précontractuelle, rayons traditionnels en grande et moyenne surface.
- Études sectorielles : bricolage et jardins, bois de chauffe.
- Concurrence dans la commande publique : transports de personnes, équipements sportifs et récréatifs, espaces verts et dératissage.



POITOU-CHARENTES

- Ligne LGV Sud-Europe-Atlantique : sous-traitance en génie civil, délais de paiement.
- Sécurité, loyauté et protection du consommateur : produits alimentaires et non alimentaires, e-commerce, restauration commerciale.
- Concurrence dans la commande publique : réseaux électricité et eau potable.



PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

- Tourisme et loisirs : hébergement, restauration, ventes à emporter ou livrées, prestations sportives, de plein air et culturelles.
- Secteur du yachting professionnel : construction, réparation, prestations, relations interentreprises.
- Secteur « habitat et environnement » : agences immobilières, intermédiaires en immobilier, syndicats de copropriété, diagnostiqueurs immobiliers, économie d'énergie et énergie renouvelable, ascenseurs et levage, relations interentreprises.
- Filière horticole.
- Coopération transfrontalière : produits présents dans les lieux de vente bénéficiant de signes de qualité (huiles d'olive, fromages, charcuteries, etc.).
- Concurrence dans la commande publique : construction, rénovation de logements sociaux, téléphonie, médicaments génériques et fournitures hospitalières, gros travaux.



RÉUNION

- Observation des prix de consommation courante : bouclier qualité-prix, chariot-type, carburants...
- Suivi des réseaux de grande distribution.
- Contrôle des marchés agro-alimentaires : importation, distribution, fruits et légumes.
- Location de véhicules de courte durée.
- Relations interentreprises : transport de marchandises.
- Concurrence dans la commande publique : protocole de Matignon, route du littoral, trans-éco-express (transport public de voyageurs), aéroports.



RHÔNE-ALPES

- Tourisme et loisirs : hébergements touristiques, campings et hôtels, EPI, équipements sportifs ou de loisirs, remontées mécaniques, tourisme « d'affaire ».
- Mentions valorisantes sur les produits régionaux : horticulture, jus et nectars de fruits, fromages AOC, produits locaux alimentaires et/ou non alimentaires.
- Secteur des produits chimiques : produits cosmétiques, produits de fartage de ski.
- Services à la personne et aux entreprises : services à domicile, centre de congrès et organisation d'événements privés (mariage, baptême...), loueurs de salle, traiteurs.
- Activités de sous-traitance : filière de la plasturgie et des composants.



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- Étiquetage des produits alimentaires préemballés.
- Contrôle des jeux, loteries et concours dans les commerces.
- Contrôle de la publicité du crédit à la consommation : magasins d'ameublement et d'électroménager.



Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
59, boulevard Vincent Auriol-75703 Paris CEDEX 13 - Tél. : 01 44 87 17 17
www.economie.gouv.fr/dgcrf